



DÉCISION DU MAIRE

Décision n°176/2026

OBJET : Contrat de mission de conseil en recrutement d'un directeur des services techniques avec Quadra

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14/2026 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire

Vu la proposition de contrat de mission de conseil en recrutement d'un directeur des services techniques de Quadra,

Article 1 : DECIDE de signer un contrat de mission de conseil en recrutement d'un directeur des services techniques avec Quadra.

Article 2 : DECIDE de signer ledit contrat avec Quadra comprenant les frais liés à la mission, les frais administratifs et le pack d'annonces pour un montant de 9 000 euros HT.

Article 3 : PRECISE que les frais liés aux déplacements seront facturés au réel plein tarif le cas échéant.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 2 octobre 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.